Annexe 28

Notice explicative de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET

Cette fiche est à distribuer aux élèves et à leurs représentants légaux, en accompagnement de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET.

Recto pré-remplie pour les élèves de 3e et 2de scolarisé dans un établissement de l'académie.

Sinon partie à renseigner par les établissements d'origine ou les CIO :

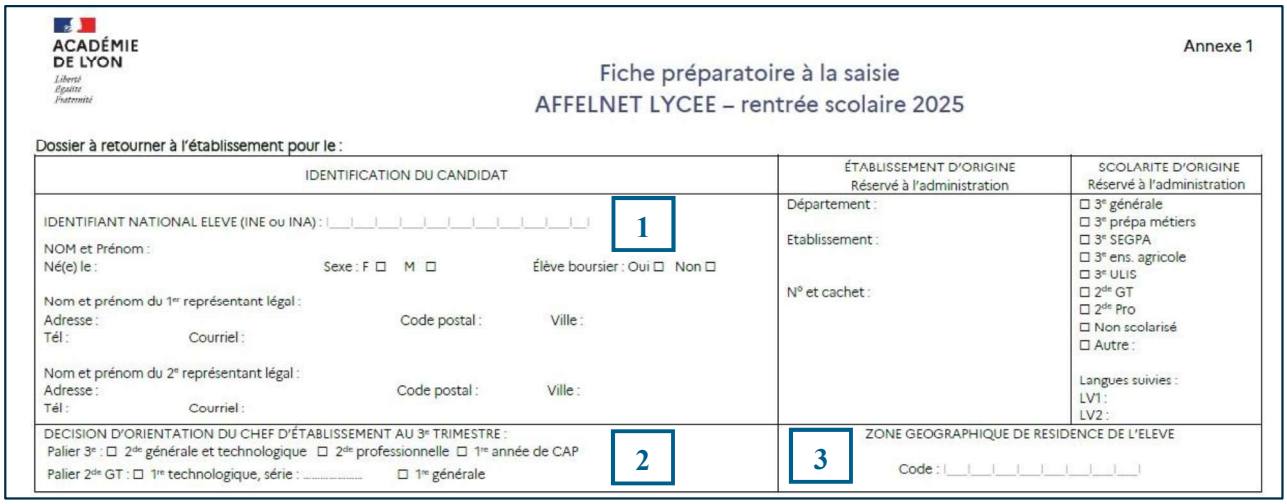

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1

Fiche préparatoire à la saisie
AFFELNET LYCEE – rentrée scolaire 2025

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE Réservé à l'administration	SCOLARITE D'ORIGINE Réservé à l'administration
IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE (INE ou INA) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **1** NOM et Prénom : Né(e) le : Sexe : F ☐ M ☐ Élève boursier : Oui ☐ Non ☐ Nom et prénom du 1er représentant légal : Adresse : Code postal : Ville : Tél : Courriel : Nom et prénom du 2e représentant légal : Adresse : Code postal : Ville : Tél : Courriel :	Département : Etablissement : N° et cachet :	☐ 3e générale ☐ 3e prépa métiers ☐ 3e SEGPA ☐ 3e ens. agricole ☐ 3e ULIS ☐ 2de GT ☐ 2de Pro ☐ Non scolarisé ☐ Autre : Langues suivies : LV1 : LV2 :
DECISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AU 3e TRIMESTRE : **2** Palier 3e : ☐ 2de générale et technologique ☐ 2de professionnelle ☐ 1re année de CAP Palier 2de GT : ☐ 1re technologique, série : ..... ☐ 1re générale	**3** ZONE GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE DE L'ELEVE Code : |__|__|__|__|__|__|__|__|	

1 **Identifiant nationale élève (INE) :** Les renseignements d'identification de l'élève sont pré-remplis automatiquement pour certains élèves scolarisés. Ils doivent être vérifiés et corrigés si nécessaire.

Boursier : Le bonus est automatiquement enregistré dans Affelnet pour les élèves scolarisés en 3e de collège. Pour les 3e prépa-métiers et les 3e agricoles, l'établissement d'origine envoie à la DSDEN la liste de ses élèves boursiers avant le 5 juin.

2 **Décision d'orientation :** Si elle a été renseignée dans le module Orientation, la décision apparaîtra automatiquement dans Affelnet Lycée. Il revient au chef d'établissement de veiller à la cohérence des vœux saisis avec la décision d'orientation.

3 **Code zone géographique** : L'affectation en 2de générale et technologique publique de l'Éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique. Le code « *zone géographique* » est défini en fonction de l'adresse de résidence des responsables légaux du candidat. Se référer au § 5.6. de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

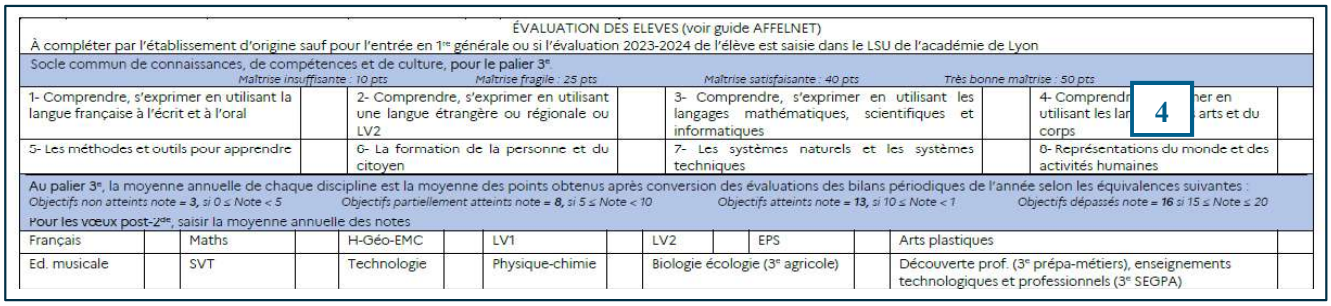

ÉVALUATION DES ELEVES (voir guide AFFELNET)							
À compléter par l'établissement d'origine sauf pour l'entrée en 1re générale ou si l'évaluation 2023-2024 de l'élève est saisie dans le LSU de l'académie de Lyon							
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour le palier 3e. *Maîtrise insuffisante : 10 pts* *Maîtrise fragile : 25 pts* *Maîtrise satisfaisante : 40 pts* *Très bonne maîtrise : 50 pts*							
1- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral		2- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou LV2		3- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques		4- Comprendr… …er en utilisant les lan… …arts et du corps **4**	
5- Les méthodes et outils pour apprendre		6- La formation de la personne et du citoyen		7- Les systèmes naturels et les systèmes techniques		8- Représentations du monde et des activités humaines	
Au palier 3e, la moyenne annuelle de chaque discipline est la moyenne des points obtenus après conversion des évaluations des bilans périodiques de l'année selon les équivalences suivantes : *Objectifs non atteints note = 3, si 0 ≤ Note < 5* *Objectifs partiellement atteints note = 8, si 5 ≤ Note < 10* *Objectifs atteints note = 13, si 10 ≤ Note < 1* *Objectifs dépassés note = 16 si 15 ≤ Note ≤ 20*							
Pour les vœux post-2de, saisir la moyenne annuelle des notes							
Français	Maths	H-Géo-EMC	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	
Ed. musicale	SVT	Technologie	Physique-chimie	Biologie écologie (3e agricole)		Découverte prof. (3e prépa-métiers), enseignements technologiques et professionnels (3e SEGPA)	

4 **Évaluations annuelles par disciplines :** À renseigner pour tous les candidats dont les évaluations ne sont pas transférées du LSU (3e ou autre origine scolaire) hormis pour les élèves qui ne font que des vœux de 1re générale. Se référer au § 5.4. de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

Un outil de conversion des moyennes périodiques en moyenne annuelle de points est en ligne sur le site académique : https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099

Évaluation des composantes du socle : Cette rubrique est à compléter **uniquement pour les élèves de 3e** pour lesquels les évaluations du LSU ne sont pas intégrées dans Affelnet Lycée.

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Vœux *	Type de vœu : 1re année de CAP /2de pro / 2de GT / 1re G*/ 1re techno / 1re pro**	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
2			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
3			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
			☐ Scolaire			

5

Vœux formulés par l'élève : Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève et classer par ordre de préférence. Le candidat peut formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie.

Pour les élèves qui demandent à entrer en CAP et/ou en 2de professionnelle, **il est recommandé de limiter à 8** le nombre de vœux renseignés avant le 5 juin afin de pouvoir en ajouter 2 si l'élève n'est pas assuré d'une affectation après la phase provisoire. Cf. page 16 du « Guide des procédures d'affectation 2025 - Académie de Lyon » consultable en suivant le lien : https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099

À noter : En 1re générale publique, le nombre de vœux est limité à 4. Se référer aux pages 24 à 26 du « Guide des procédures d'affectation 2025 - Académie de Lyon ».

Vœux hors académie formulés par l'élève : Le candidat peut formuler de 1 à 5 vœux hors académie (en plus des 1 à 10 vœux dans l'académie). Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève.

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2de GT publique, il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille. Pour se prémunir du risque de non affectation, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux de 2de GT sur les lycées de secteur manquants.

6

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :
☐ Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné : .....
☐ Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité absolue et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

7

Pour les **demandes dérogatoires à l'entrée en 2de GT** (concerne les vœux non contingentés **en dehors du ou des lycées de secteur**), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :
☐ Boursier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
☐ Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
☐ Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....

8

Date et signature du représentant légal 1 :

9

Date et signature du représentant légal 2 :

6

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2de GT, si l'ensemble des vœux de lycée de secteur ne sont pas saisis, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux sur les lycées de secteur manquants **et cela, dans un ordre de préférence qui n'aurait peut-être pas été celui des familles.**

7

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant : Mentionner si une demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en 2de GT est envisagée et/ou si un dossier pour la commission handicap-médicale est déposé. Se référer à la circulaire du 11 décembre 2024 et la note technique présentes sur le site académique : https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099

8

Demandes dérogatoires à l'entrée en 2de GT : Dans le cadre d'une demande de dérogation à la carte scolaire, sur **un vœu de 2de GT non contingenté**, préciser le motif dérogatoire et le rang du vœu concerné. Les justificatifs seront adressés au chef d'établissement d'origine. Se référer page 12 du « Guide des procédures d'affectation 2025 _ académie de Lyon ».

9

Date et signature : La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée **avant le 5 juin 2025.**

*À noter : Le recto de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET n'existe que dans le cas d'utilisation d'une fiche vierge. L'encart « **Évaluations des élèves** » ne figure pas pour les élèves disposant d'une fiche nominative pré-remplie. Pour ces élèves scolarisés les évaluations sont soit intégrées automatiquement dans Affelnet Lycée à partir du LSU, soit renseignés par les établissements. Se reporter au § 5.4.* de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».